

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-483 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

DEMENAGEMENT 7 RUE VICTOR HUGO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; **VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

stationnement sur la voie publique;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du

CONSIDERANT la demande de Mme CARON Valérie pour un déménagement, au 7 Rue Victor Hugo;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sera interdit sur 3 places en face du N° 7 rue Victor Hugo, du vendredi 29 août 2025 17 h00, au dimanche 31 août 2025 17h00.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Mme CARON Valérie.

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de déménagement.

Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 août 2025.

Par délégation du Maire, Le 1^{er} Adjoint, Jean-Marie SABATIER.